



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3
Bid Fax: (418) 566-6167

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Canada Place / Place du Canada
10th Floor / 10e étage
9700 Jasper Ave / 9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet Interior Design DISO	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW038-221675/A	Date 2022-03-09
Client Reference No. - N° de référence du client PSPC-EW038-221675	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier PWU-1-44107 (183)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWU-183-12219	
Date of Original Request for Standing Offer 2022-02-07	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Daylight Saving Time MDT on - le 2022-04-05 Heure Avancée des Rocheuses HAR	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tikhonovitch (RPC), Alex	Buyer Id - Id de l'acheteur pwu183
Telephone No. - N° de téléphone (780) 901-7940 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification de la DOC EW038-221675/A a été soulevée pour répondre à la question suivante:

Question n° 1 : La présente offre à commandes comprendra-t-elle seulement des projets d'aménagement de milieux de travail ou un éventail de projets de design d'intérieur pour le gouvernement fédéral?

Réponse : La présente offre à commandes comprendra les travaux décrits à la section 1.3.1 du Cadre de référence et des projets de design d'intérieur dans des biens appartenant à l'État, dans le cadre desquels l'expert-conseil en design d'intérieur est l'expert-conseil principal.

Question n° 2 : Si nous soumissionnons plus d'une zone, devons-nous soumissionner trois projets par zone ou trois projets au total, peu importe le nombre de zones?

Réponse : Trois projets au total.

Question n° 3 : L'annexe A mentionne « Architectes/Ingénieurs diplômés ». Faut-il que des architectes/ingénieurs diplômés présentent une proposition?

Réponse : Non. Vous devez fournir le nombre d'architectes/ingénieurs diplômés au sein de votre organisation dans ce formulaire.

Question n° 4 : Les clauses 1.1.1 et 1.2.2 du Cadre de référence mentionne l'exigence d'un « expert-conseil en design d'intérieur » (dans l'anglais : licensed interior design firm) Pouvez-vous définir ce que SPAC entend par cette expression en Saskatchewan et au Manitoba? Veuillez définir ce qui est nécessaire pour être un « expert-conseil en design d'intérieur ».

Réponse : Le terme « expert-conseil en design d'intérieur » peut être défini comme une entité ayant l'autorisation de fournir des services de design d'intérieur dans la province d'exercice et doit inclure un designer d'intérieur professionnel agréé/enregistré, certifié ou autrement autorisé à fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut être requise par la loi provinciale dans la province régissant chaque zone ou zones applicables (c'est-à-dire l'Alberta, la Saskatchewan et/ou le Manitoba). Veuillez également vous reporter également à la section EPEO 3.1.2 de la DP.

Question n° 5 : La clause 4.2.24.1 mentionne un « cabinet de design d'intérieur et/ou d'architectes ». Un cabinet d'architectes agréés qui emploie des designers d'intérieur professionnels/enregistrés satisfait-il aux exigences d'un « cabinet de design d'intérieur agréé » en Saskatchewan et au Manitoba? Veuillez préciser.

Réponse : Oui.

Toutes les autres modalités et conditions de la DOC demeurent inchangées.